

**SYNTHESE DES ATELIERS ET CONCLUSIONS
DU SEMINAIRE ACADEMIQUE « ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE »
4 avril – IUFM Griffon**

« Comment favoriser des stratégies d'ingénierie pédagogique propres à mettre en œuvre un accompagnement personnalisé efficace et efficient au lycée ? »

Les outils et ressources proposées par le groupe académique AP sont en ligne : <http://www.ac-besancon.fr/spip.php?article3141>

PLAN D'ACTION POUR L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE

Préalable

L'accompagnement personnalisé vise à apporter des réponses ciblées aux besoins des élèves dans des compétences transdisciplinaires :

- ✚ Rechercher et traiter de l'information
- ✚ Mobiliser ses connaissances
- ✚ Concevoir et mettre en œuvre une démarche
- ✚ Utiliser différents codes de communication
- ✚ Exercer son autonomie et sa responsabilité

POINTS SAILLANTS DANS L'INGENIERIE DE L'AP

- **Importance de l'information et de la communication.** Pour l'ensemble des acteurs, il est indispensable de clarifier les objectifs de ce dispositif et de préciser les modalités de mise en œuvre au sein de chaque établissement.
 - ↳ **En direction des familles :** note d'information explicitant les objectifs, modalités et l'organisation de l'AP dans le lycée. Cette note pourrait prendre l'aspect d'un véritable document de communication et non celui d'un simple courrier. La lisibilité par les familles devra être assurée (attention aux termes trop spécifiques à l'EN).
 - ↳ **En direction des élèves :** expliciter le rôle et l'intérêt de l'AP pour le parcours scolaire au lycée au début de chaque année. Cette action pourrait être dévolue aux professeurs principaux ou à un éventuel professeur référent pour l'AP (dans ce cas la mission du « référent » devrait faire l'objet de l'explicitation de son contenu et de son périmètre). L'élève doit pouvoir lui-même évaluer le renforcement de ses compétences et donc avoir été acteur du diagnostic, de sa communication et de son acceptation.
 - ↳ **En direction des professeurs** qui ne sont pas directement impliqués dans l'AP. Cette communication participe de la lisibilité du dispositif : outil de communication en salle de professeurs, ENT, ...
- **Evaluer le travail des élèves en AP** à partir de la grille de compétences transversales (ou d'une grille adaptée et conçue au sein de l'établissement). Quelques points doivent faire l'objet de l'attention des équipes de direction et d'enseignants :
 - ↳ Les groupes AP ne peuvent être figés ce qui implique une gestion souple qui ne perde pas de vue le suivi de présence des élèves.
 - ↳ Nécessité d'un outil de suivi et d'évaluation du travail en AP fondé sur la grille des compétences. Un tel outil favoriserait la prise en considération du dispositif par le conseil de classe.

- **Evaluer l'organisation de l'AP au sein d'un établissement.** Cette évaluation est indispensable avant d'entamer l'année n+1. Le protocole pourrait être réalisé par le conseil pédagogique ce qui donnerait à celui-ci une empreinte dans l'AP encore plus importante. On s'orientera vers une **organisation simple et lisible de l'AP** : attention notamment aux projets trop compliqués à mettre en œuvre.
- **Favoriser une meilleure articulation entre disciplines et AP**
 - ↳ **Mettre en place un suivi de l'AP** : fondé sur la grille de compétences transversales et intégrée au carnet de liaison ou à un outil numérique.
 - ↳ **Rendre l'AP visible lors des conseils de classe** : bilan du parcours de l'élève en AP notamment pour les élèves en difficulté ; le conseil de classe peut jouer un rôle d'orientation ou de réorientation des élèves dans les modules en fonction du bilan de compétences observé et des résultats obtenus dans les disciplines.
 - ↳ **Présence éventuelle (sous conditions) de l'AP sur le bulletin trimestriel** : possibilité de transformer la grille de compétences en outil de suivi joint au bulletin trimestriel.
- **Nécessité de temps de concertation et de régulation** dans la mise en œuvre des modules d'AP associant les acteurs (équipe de direction, professeurs, professeur documentaliste, COP...).
- **Il n'est pas souhaitable de rechercher systématiquement une organisation d'AP qui interdirait aux enseignants de travailler avec leurs élèves en AP.** En effet, le lien entre les apprentissages conduits en AP et les enseignements est indispensable, le premier étant au service de développement de compétences réinvesties dans les seconds. Néanmoins, la constitution de barrettes peut entraîner dans certains ateliers la présence d'élèves que le professeur ne suit pas dans sa discipline.

Un rôle majeur du conseil pédagogique en année n-1 pour préparer le projet AP de l'année n avec une implication des acteurs de l'AP sans oublier le ou les COP.

LE DIAGNOSTIC INITIAL EN CLASSE DE SECONDE

Le diagnostic apparaît comme une **nécessité pour répondre aux besoins des élèves** dans les différentes compétences. Ces besoins peuvent relever du soutien, de l'approfondissement, de la méthodologie ou de la construction du parcours de formation. Le diagnostic peut faire appel à différents outils :

- L'utilisation du LPC, si ce dernier est renseigné au-delà de la seule validation binaire de la compétence. **Le LPC sera une aide précieuse tout particulièrement pour les compétences non acquises.** Il sera néanmoins prudent de distinguer « validation de compétences », ce que fournit le LPC, et « évaluation d'un niveau de compétences » ce que réalisera le diagnostic.
- **La mise en place d'un diagnostic fondé sur des compétences transversales et transférables** dans les différents champs disciplinaires (Lettres, sciences humaines et sociales, sciences et technologie, langues vivantes, disciplines artistiques, EPS...)
 - ⇒ Grille proposée par le groupe académique AP en LEGT
 - ⇒ Exemple de diagnostic proposé par le groupe académique AP en LEGT

Le diagnostic réalisé sur une durée relativement limitée durant les 3 premières semaines de 2^{nde} est basé sur l'écrit pour une question de faisabilité. Le temps consacré à cette évaluation par champ disciplinaire doit rester raisonnable (maximum 2 heures). Le groupe académique proposera, d'ici à la fin de l'année scolaire, deux documents accompagnés soit d'un questionnaire « traditionnel » soit d'un questionnaire du type « tâche complexe ». Dans les deux cas, les compétences transversales évaluées seront identifiées.

La passation pourra être programmée au cours des séances AP ou mieux encore dans les différentes disciplines ce qui présenterait l'avantage d'impliquer l'ensemble de l'équipe pédagogique.

- A la suite du diagnostic, l'exploitation des évaluations selon 4 niveaux de maîtrise permettrait une orientation des élèves vers les différents modules d'AP avec des objectifs de progrès visés et d'éviter ainsi un choix des ateliers par les élèves : politique de l'offre au regard des besoins préférable à une politique de la demande.
- La possibilité d'un questionnaire individuel, à l'instar de ce qui est proposé en LP, peut être envisageable mais la procédure de l'entretien individuel semble quant à elle trop lourde à mettre en œuvre.

LA PEDAGOGIE DE PROJET AU CŒUR DE L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Concevoir l'AP dans le cadre d'un projet est de nature à donner du sens au dispositif. Le projet permet de mesurer une évolution dans la démarche, dans les tâches réalisées par les élèves et d'adapter les prescriptions en fonction des compétences à renforcer : travail par tâches complexes dont les apports retirés sont directement transférables.

- **Le projet qui peut être conduit sur une durée plus ou moins longue** ne dispense pas du diagnostic initial et doit répondre aux besoins identifiés des élèves en développant les quatre composantes de l'AP.
- **Différents types de projet** à différentes échelles :
 - ↳ Le projet AP du lycée à articuler avec le projet d'établissement : Il fédère et donne un fil directeur, du sens aux modules AP indépendants.
 - ↳ Projet d'action en vue de préparer les élèves aux épreuves du baccalauréat. L'identification des compétences transversales nécessaires pour réussir dans les différentes épreuves est un moyen de travailler sans « bachoter » en se projetant vers le supérieur.
 - ↳ Projet autour d'un thème fédérateur. Le projet suppose une problématique, il doit être présenté et explicité aux élèves dans ses objectifs, dans sa démarche et dans les compétences mises en œuvre.
 - ↳ Projet à durée très limitée (1 à 2 semaines) sur un besoin particulier d'un groupe d'élèves.

Les Intérêts

- Le projet permet de concilier les objectifs des professeurs et les besoins identifiés des élèves ; la notion de projet élimine l'implicite et l'illisible aux yeux des élèves les plus fragiles.
- La pédagogie de projet s'accorde avec la souplesse de l'organisation : décloisonnement des composantes de l'AP.
- Le projet nécessite une considération de l'équipe de direction : besoin en salles, en équipement informatique, positionnement dans l'emploi du temps, ...

Les limites

- Le projet ne constitue pas une finalité, il s'agit bien de répondre aux besoins des élèves et de ne pas dériver vers une activité péri scolaire. Attention donc au projet déconnecté des besoins des élèves et qui ne fonctionnerait que pour lui-même.
- Le projet ne peut être généralisé à un niveau et ne peut fonctionner qu'à l'échelle d'un groupe, d'une classe.
- Le projet nécessite un engagement fort des équipes, il ne peut fonctionner qu'avec des professeurs qui acceptent de s'impliquer dans le dispositif. Mais il peut aussi avoir un effet d'entraînement envers un enseignant qui serait davantage dans l'expectative.

LA DIMENSION ORIENTATION DANS L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE

- Une dimension qui n'est pas toujours prise en compte.
- Opérer un diagnostic initial dans le domaine de l'orientation en classe de seconde. Un outil a été utilisé dans les lycées de Belfort (« Lycam » : le « lycée, ça m'intéresse » : questionnaire numérique susceptible de détecter des élèves potentiellement décrocheurs).
- 4 niveaux d'action dans le domaine de l'orientation :
 - ↳ Une complémentarité indispensable entre les acteurs : COP, professeur principal, professeur documentaliste, équipe pédagogique, professeurs impliqués dans l'AP.
 - ↳ Rôle du conseil d'orientation de première : c'est une synthèse de l'AP 1^{ère} qui peut être transmise aux acteurs qui seront en charge de l'AP en Terminale. On utilisera de préférence l'expression « conseil de parcours personnel » à « conseil de l'orientation » perçue comme trop définitive.
 - ↳ Importance d'un temps de formation conjointe des acteurs (exemples : stage liaison lycée / enseignement supérieur, réflexion sur la liaison bac -3 / bac + 3).
 - ↳ Développer l'outil « webclasseur » : outil de traçabilité et de lisibilité du parcours de l'élève.

QUELQUES PRECONISATIONS EN GUISE DE CONCLUSION

- ⇒ Développer le diagnostic initial en classe de seconde qui peut être fondé sur les outils et ressources proposés par le groupe AP sans se priver de l'exploitation du LPC.
- ⇒ Rendre le projet AP lisible.
- ⇒ Informer les familles et les élèves en début d'année.
- ⇒ Se doter d'un outil de suivi de l'AP et prendre en considération l'accompagnement personnalisé dans les conseils de classe.
- ⇒ Mieux intégrer le volet orientation en développant le partage d'informations entre professeurs principaux et COP.
- ⇒ Accompagner les équipes : formation de bassin ou établissement. Attention à la « faisabilité » des plans de formation : s'orienter vers la formation d'équipes intercatégorielles de formateurs par bassin.